



Mme. BESTGEN-MARTIN Maryse
Mme. REMMY Claire
conseillers communaux

Strassen, le 01 juin 2019

p.a 10, Cité Pescher
L-8035 Strassen

au
Collège échevinal
de la Commune de Strassen
1, place Grande-Duchess Charlotte
L-8041 Strassen

Monsieur le Bourgmestre,
Messieurs les Echevins,

Conformément à l'article 13, alinéa 3 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, je demande au collège des bourgmestre et échevins d'inscrire le point suivant intitulé

PC13 en double sens tronçon rue des Romains entre la rue de la Chapelle et la rue des Prés

sur l'ordre du jour du conseil communal du 05 juin 2019.

Veillez croire, Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Echevins, en l'expression de mes sentiments distingués.

Pour « déi gréng Stroossen »

BESTGEN-MARTIN Maryse

Motion

PC13 en double sens tronçon rue des Romains entre (la rue de la chapelle et la rue des Prés)

Suite aux contrôles de police visant la circulation cycliste de la rue des Romains, il est demandé à ce qu'une solution soit enfin trouvée au problème de la circulation cycliste à contre sens de la rue des Romains

- Déployer un arsenal de 10 agents pour verbaliser des cyclistes est un arsenal disproportionné. Le respect des règles de sécurité semble bien être le prétexte à des mesures punitives et discriminatoires contre des cyclistes perçus uniquement comme des nuisances.
 - S'il est bien légitime de vouloir assurer le respect des règles du Code de la route par l'ensemble des usages, pourquoi les contrôles portant sur le respect de la limitation de vitesse ne sont-ils pas plus fréquents ? À visée égale, des moyens égaux devraient être déployés : il n'y a jamais eu un dispositif de 10 policiers pour verbaliser les automobilistes, pourtant nombreux, qui ignorent la limitation à 30 km/h applicable à ce tronçon de route.
 - Dans un contexte visant à favoriser la mobilité durable, il est irresponsable de laisser les cyclistes circuler sur la Route d'Arlon. La voie de bus n'y est pas sûre au vu de l'intensité du trafic.
 - Il est inconcevable que soit privilégiée une solution dangereuse pour les cyclistes plutôt que de responsabiliser les automobilistes en les incitant à une circulation prudente sur un tronçon de route extrêmement court.
 - Combien de temps encore la commune va-t-elle se réfugier derrière le prétexte qu'il est impossible d'agir ? La volonté politique de remédier à la situation fait de manière évidente complètement défaut :
 - o Il est prétexté que la rue serait trop étroite pour permettre une circulation de vélos à deux voies et qu'il serait alors nécessaire de sacrifier des places de stationnement : de nombreuses rues à Luxembourg-ville permettent une circulation à contre-sens des cyclistes dans les quartiers de Bonnevoie et de Limpertsberg, sans pour autant que les places de stationnement aient été sacrifiées. En cas d'arrivée d'un bus, le cycliste se pousse ou s'arrête. Il est en effet fort peu probable que le cycliste aie envie de se jeter sous les roues du bus.
 - o Au cas où la circulation sur les trottoirs seraient autorisés, il est prétexté que la rue serait trop étroite pour permettre simultanément le passage d'une poussette. Et effectivement, il est inconcevable que les deux passent simultanément. Cependant, de telles situations ne se sont pas si fréquentes, et, le cycliste n'est pas un cow boy de la route prêt à foncer sur des poussettes.
- Ces arguments sont avancés depuis des années, des solutions sont étudiées depuis des années, sans qu'aucune mesure concrète n'aie encore été mise en place. Faut-il attendre que de telles situations soient médiatisées pour voir un embryon de réaction ?
- o Nous demandons à ce que la circulation cycliste soit autorisée en double sens sur la route. Une telle solution est parfaitement praticable dans une zone où les automobilistes sont censés rouler à 30 km/h. Elle exige certes de faire appel au bon sens responsable et citoyen tant des cyclistes que des automobilistes, mais est une solution de compromis plus sûre pour les cyclistes.